

1/2

Rectorat

Inspection Pédagogique
Régionale

Dossier suivi par
Bruno Mery
IA-IPR EPS

Bruno.mery@ac-orleans-
tours.fr

Tél. 02 38 79 39 10/41 76
Fax 02 38 79 45 57
ce.ipr
@ac-orleans-tours.fr

21, rue Saint Etienne
45043 Orléans cedex 1

Orléans, le 26 janvier 2011

Les Inspecteurs d'académie,
Inspecteurs pédagogiques régionaux d'EPS

A

Mesdames et messieurs les professeurs d'EPS
S/c de
Mesdames et messieurs les chefs d'établissements

Objet : épreuve d'option ponctuelle facultative EPS de « haut niveau »

Réf : Circulaire n°2006-123 du 1^{er} août 2006

Circulaire rectorale du 10 novembre 2009

En référence à ces deux circulaires et au principe de validation des acquis, un groupe de travail a été constitué en 2010 pour élaborer les contenus et le protocole de l'évaluation de cette nouvelle épreuve. Ce groupe, piloté par l'inspecteur d'académie, inspecteur pédagogique régional d'EPS en charge du dossier représentant Monsieur le Recteur et le service de la Division des Examens et Concours, a été composé des professeurs d'EPS et des entraîneurs des élèves sportifs de haut niveau de l'académie Orléans-Tours, inscrits au baccalauréat 2010.

Il a été convenu du protocole suivant :

15 points seront attribués au candidat au titre de la performance sportive, du fait de son appartenance à un pôle Espoir ou France, ou à son inscription sur la liste ministérielle de haut niveau.

5 points seront ensuite à affecter au candidat à la suite d'un entretien. L'objectif est d'interroger le candidat dans les composantes principales des programmes de l'éducation physique et sportive, discipline d'enseignement, mais en s'appuyant sur sa pratique de sportif de haut niveau. Il s'agira d'évaluer, au travers de la **composante culturelle**, les connaissances du candidat dans sa pratique sportive. Les thèmes retenus sont : les caractéristiques générales de l'activité sportive concernée, l'aspect historique, la structuration du haut niveau et le règlement. Dans le cadre de la **composante méthodologique**, il faudra évaluer l'attitude du candidat dans la conduite de son double projet sportif et scolaire. Les thèmes retenus sont : les qualités requises pour la pratique du haut niveau, l'intérêt du candidat pour sa préparation, les moyens et outils pour améliorer ses capacités, la programmation et la planification de son entraînement. Pour la **composante santé** et prévention des conduites addictives, il faudra vérifier l'acquisition par l'élève des compétences et connaissances nécessaires à l'entretien de sa vie physique et au développement de sa santé tout au long de la vie. Les thèmes retenus sont : la structure médicale, les blessures et reprises d'entraînement, la gestion du « capital santé ».

Le jury sera composé de 2 examinateurs (soit le professeur d'EPS et l'entraîneur, ou 2 professeurs d'EPS). La note sera portée par l'enseignant d'EPS du candidat après concertation. Les candidats seront convoqués toutes les 30 minutes. Au cours de l'accueil du candidat et après vérification de son identité, les attendus de l'épreuve lui seront

exposés (3'). Le candidat pourra ensuite démarrer son entretien par un rapide exposé de quelques minutes sur son parcours sportif et associatif. La durée totale de l'entretien n'excédant pas 20 minutes. Le candidat sera alors libéré et le jury pourra délibérer et poser la note avant de recevoir le candidat suivant.



Afin de préparer au mieux les candidats pour cette épreuve orale, le référentiel support de l'entretien est en annexe de ce courrier.

2/2

Jean-Michel Mousset

Bruno Méry

Georges Malcou